LABEL

ENTREPRISE INNOVANTE DES PÔLES

Janvier 2011

Le Label EIP… Contexte

Le label EIP est né d'un double constat :

•les entreprises des Pôles ont souvent besoin d'anticiper le financement des phases post-projet R&D (industrialisation, commercialisation).

•les investisseurs privés (ISF, BA, VC) sont peu investis dans les Pôles.

➔ Création d'un groupe de travail au sein du Club des Pôles Mondiaux, en partenariat avec la DGCIS, la CDC, l'AFIC, France Angels, Oseo et RETIS.

➔ Proposition : création et promotion d'un label d'excellence commun aux Pôles de compétitivité, avec 3 fonctions principales :

- Identifier les entreprises à fort potentiel technologique et marché
- Les préparer à lever des capitaux
- Attirer l'investissement privé vers ces entreprises

Un label complémentaire de la qualification FCPI d'OSEO et du statut JEI

Label Entreprise Innovante des Pôles (EIP)

Durée 2 ans

Délivré par les pôles de compétitivité, ce label, prévoyant un accompagnement dédié par des experts du financement, facilite la recherche de financement des PME des pôles en accroissant leur visibilité auprès des différents acteurs du capital investissement
(FIP, FCPI, FCPR, Holdings ISF, Business Angels…)

JEI (Jeune Entreprise Innovante)

Statut fiscal mis en place par la Loi de Finance en 2004 pour les jeunes entreprises très actives en R&D, donnant droit à des exonérations sociales et à des allègements fiscaux.

Qualification FCPI d'OSEO

Durée 3 ans

Délivrée par OSEO, la qualification « Entreprise Innovante », régie par des textes fiscaux, est une condition pour l'accès à l'investissement **par les FCPI** (Fonds communs de placement dans l'innovation). Elle est complémentaire et différente du label EIP délivré par les pôles de compétitivité.

3 étapes pour obtenir le label EIP

➔ 3 étapes de labellisation :

Critères : innovation, marché, stratégie, financier… (cf. critères obligatoires et complémentaires définis par la Charte)

➔ **Objectif** : mettre en avant les entreprises innovantes à la recherche de fonds, ayant une stratégie technologique, financière et marché validée par le comité de labellisation.

Le Label EIP… Mise en œuvre

Un Label National

Une Charte

Une structure d'animation, Polinvest

Des partenaires financeurs

Un processus de labellisation par pôle

Les étapes :

1. Signature de la Charte

2. Constitution d'un comité de labellisation pluridisciplinaire (experts des pôles, investisseurs, OSEO et RETIS)

3. Définition du process de sélection

4. Mise en place du programme d'accompagnement

5. Appel à candidatures, sélection, accompagnement, labellisation

6. Rencontres avec les investisseurs

7. Reporting

Le comité de Labellisation

Le comité de labellisation EIP s'accorde sur la démarche globale de sélection (critères, supports d'évaluation, planning)

Composition du comité :

- **Experts des pôles** (académiques, entreprises…)
- **Investisseur(s)** membre(s) de l'AFIC
- **Business angel(s)** membre(s) de France Angels
- **OSEO**
- **RETIS**
- Observateurs : DGCIS, CDC, Polinvest

NB : Les Pôles qui le souhaitent peuvent **se grouper** pour créer un comité de labellisation **géographique ou thématique**.

Attractivité du label

ENTREPRISES

- Une **évaluation** de de la stratégie, de l'innovation et des perspectives financières par un comité de labellisation de référence (dans lequel la profession du capital investissement est représentée).
- Un **accompagnement** identifié et dédié permettant à l'entreprise de se présenter dans les meilleures conditions auprès des financeurs privés.
- **Visibilité et audience accrue** auprès des investisseurs

Permettre aux PME innovantes des pôles de grandir mieux et plus vite

INVESTISSEURS

•**Sourcing** d'entreprises répondant aux critères d'innovation et de capacité de développement attendus par les fonds privés (+ caution technique et marché par les experts des pôles, et connaissance des équipes)

•Partage de **points de vue** avec des représentants de l'écosystème de l'innovation, de l'entrepreneuriat et d'autres investisseurs (Fonds régionaux ou nationaux, business angels, holdings ISF…)

•Mise en réseau, **soutien au développement** des entreprises de leur portefeuille (participation à des projets R&D collaboratifs, développement international, mise en relation avec des grands comptes…)

Le label EIP, 6 mois après son lancement

- **33** pôles de compétitivité signataires
- **8** pôles actifs pour la labellisation de leurs PME
- **39** labels EIP décernés en 2010 (22 par le pôle Systematic, 15 par SCS - Solutions Communicantes Sécurisées , 2 par Capenergies)
- **4** levées de fonds finalisées (environ **4** M€ levés)

Jean-Noël de Galzain, Vice-président PME du pôle Systematic, est nommé Porte-parole du label Entreprise Innovante des Pôles.

Les actions en cours

- **Mise en place** du processus de labellisation dans les pôles de compétitivité signataires.
- Actions de **lobbying** auprès des investisseurs, politiques et décideurs économiques, grands comptes.
- Création d'**outils de communication** du label (plaquette, newsletter, extranet documentaire) et événementiel (participation à Tremplin Entreprises 2011, organisation de conférences sur le capital investissement).
- Volet **accompagnement** : création d'une base de données de prestataires/consultants, recensement des dispositifs de financement.

Signataires de la Charte du label Entreprise Innovante des Pôles

Plus d'informations, contact :

Polinvest, Aude MARTY
01 49 27 56 26 – a.marty@polinvest.org

Polinvest est une association créée par et pour les pôles de compétitivité, avec le soutien de la DGCIS et de la Caisse des Dépôts, dans le but d'organiser leurs relations avec les acteurs du capital investissement et d'accompagner les entreprises issues des pôles dans leur recherche de financement.